



**☎ : 03.26.67.54.99**

**✉ : [mairiechepy-marne@wanadoo.fr](mailto:mairiechepy-marne@wanadoo.fr)**

## **Compte rendu de la séance de conseil municipal du 06 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le six avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la Salle Roger ROBERT sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

### **Étaient présents Mesdames, Messieurs :**

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

**Absent Monsieur :** GIOVANNI Philippe,

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

***A été élue secrétaire :*** Madame MENISSIER Martine.

### **DELIBERATIONS :**

#### **1446-2021 : Approbation du compte de gestion 2020 :**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal :*

**Approuve à l'unanimité**, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et ont signé les membres présents

**1447-2021 : Approbation du compte administratif 2020 :**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Gérard VILLE, Président de séance et doyen de l'assemblée délibérante sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Jérôme ROUSSINET, Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice correspondant : lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde
<i>Section de Fonctionnement</i>	Résultat 2020	135 404.47	238 282.06	
	Résultats Antérieurs		192 669.55	192 669.55
	Résultat à Affecter			
<i>Section D'investissement</i>	Résultat 2020	93 549.01	46 661.69	46 887.32
	Résultats antérieurs	29 155.79		29 155.79
	<b>Reste à réaliser 2020</b>	<b>15 300</b>		
	<i>Solde global D'exécution</i>	273 409.27	477 613.30	<b>219 504.03</b>

**Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**1448-2021 : Affectation du résultat :**

En application de l'article de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Les Conseillers Municipaux, après avoir approuvé le 06 avril 2021 le Compte Administratif 2020, qui présente :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **-29 155.79 €**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : **192 669.55 €**

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : **-46 887.32 €**

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : **102 877.59 €**

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : **15 300.00 €**

En recettes pour un montant de : **0.00 €**

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :

**91 343.11 €**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **91 343.11 €**

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **204 204.03 €**

**1449-2021 : Vote du budget 2021 :**

Le Conseil Municipal, après délibération unanime, établit et vote le budget pour l'exercice 2021, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- section investissement : 221 766.00 €

- section fonctionnement : 437 667.00 €

**1450-2021 : Vote des subventions 2021 :**

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité, après délibération, de verser les subventions suivantes :

<i>A S C J C Chepy</i>	<b>3 500€</b>
<i>Harmonie les Enfants de la Marne</i>	<b>200€</b>

<i>A C C A de Chepy</i>	<i>200€</i>
<i>École de musique intercommunale</i>	<i>435€</i>
<i>Familles Rurales (Moncetz-Sarry</i>	<i>220€</i>
<i>A D M R (Marne-Soude-Coole)</i>	<i>200€</i>
<i>Chenevière</i>	<i>100€</i>
<i>FNACA</i>	<i>100€</i>
<b>TOTAL</b>	<b>4955€</b>

### **1451-2021 : Vote des taux d'imposition 2021 :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe les taux d'impositions pour l'année 2021 comme suit :

<b>TAXES</b>	<b>TAUX 2020</b>	<b>TAUX 2021</b>	<b>BASES 2021</b>	<b>PRODUIT</b>
<b>Foncier bâti</b>	<b>16.72%</b>	<b>32.23%</b>	<b>275 700</b>	<b>88 858</b>
<b>Foncier non bâti</b>	<b>18,27%</b>	<b>18,27%</b>	<b>45 800</b>	<b>8 368</b>
<b>CFE</b>	<b>11,86%</b>	<b>11,86%</b>	<b>20 100</b>	<b>2 384</b>
				<b>99 610</b>

### **Questions diverses :**

#### **Devis divers :**

Monsieur le Maire rappelle les nombreux soucis de chauffage de la Salle des fêtes et annonce avoir demandé à la société Conraux, en charge de la maintenance des équipements de chauffage, un devis pour le remplacement et la mise au sol du groupe extérieur. Ce dernier s'élève en totalité à 15 000€ TTC.

Monsieur le Maire souligne également que les fenêtres du haut de la Mairie seraient à remplacer. Plusieurs devis ont été réalisés notamment par la société BRC et l'artisan JOANNES Denis. Le devis de Monsieur JOANNES a été retenu pour un montant de 8 112.00€ TTC.

#### **Elections Régionales et Départementales :**

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des Conseillers que les prochaines élections se dérouleront les 13 et 20 juin prochain.

Afin que celles-ci se déroulent dans des conditions remplissant les mesures sanitaires liées à la COVID, Monsieur le Préfet a autorisé la délocalisation temporaire du bureau de vote à la Salle

Roger ROBERT. Il convient d'ores et déjà à chacun de réfléchir aux tours de gardes et aux recrues que l'on pourrait faire pour la tenue des scrutins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h30.

Fait à Chepy, le 12 avril 2021

Le Maire,

J. ROUSSINET